

Demande de subvention pour 2017

NOTICE EXPLICATIVE ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

I Notice explicative :

- L'exposé du projet doit être clair et les pages numérotées.
- Le dossier doit être complet (cf. pièces à joindre dans le formulaire de présentation).
- Toutes les demandes doivent être faites en **cinq exemplaires** et en **version papier** (aucune version électronique ne sera acceptée).
- **Elles doivent être adressées obligatoirement et uniquement à Mme Martine CHANON, présidente de l'AAMO, 7 rue Raulin, 69007 LYON.**

Date limite du dépôt des dossiers : jeudi 29 septembre 2016 – 18h

*Important : Aucun dossier ne pourra être pris en compte après ce jour. Tout dossier incomplet sera refusé.

II Conditions d'attribution :

- **Le demandeur porteur du projet doit être membre de la MOM (d'un des laboratoires UMR ou membre de l'USR), ou co-porteur si l'organisation se fait avec une autre institution.**
- **Les demandes sont faites pour des projets à réaliser impérativement en 2017 (dans le cas contraire, la subvention ne pourra être reportée).**
- **Les projets doivent concerner exclusivement des manifestations qui donnent de la visibilité à la MOM (colloque, publication...). Sauf exception, aucune opération de terrain ne sera prise en compte.**
- **Pour les publications, elles doivent être éditées à la MOM et comporter en 1^{ère} ou 2^{ème} page de couverture la mention « publié avec le concours de l'Association des Amis de la Maison de l'Orient ».**
- **Les demandeurs qui auraient reçu une subvention antérieurement doivent avoir remis le compte-rendu scientifique de leur projet dans les délais impartis.**
- **Un engagement écrit sera pris de rendre compte de l'utilisation exacte de l'argent. Vous devrez accepter et réaliser ces engagements (cf. lettre d'engagement).**

NB : les demandeurs adhérents de l'AAMO sont prioritaires.

Association des Amis de la Maison de l'Orient, 7 rue Raulin, 69007
04 72 71 58 85 - contactaamo@yahoo.fr.